

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2009

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI - Sylvie BERTIN - Sandra DINET – Cécile GAUVILLE/HERBET - Guillaume MARECHAL – Michel CAILLOUX - Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Henri KIRIEL - Christophe KROL - Philippe PORCHER – Alain TROUVE

Absents : Stanislas HALAMA pouvoir à Eveline NICOLAS
Françoise LEDOUX pouvoir à Sandra DINET
Jacky MELIQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI
Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 19 mai 2009 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération afin d'approuver les rapports annuels des services publics de l'eau et de l'assainissement pour 2008 : Conformément aux termes de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels du service public de l'assainissement et de l'eau potable pour 2008. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces 2 rapports annuels.

Il est convenu de demander à la société fermière de présenter son rapport aux élus à l'occasion d'une réunion.

3. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à valider la proposition de la commission d'appels d'offres pour les travaux d'aménagement de l'angle de la rue du Général de Gaulle et de la rue des Frièges :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que 3 entreprises sur 4 ont fait une offre pour les travaux de réhabilitation de voirie existante rue des Frièges et rue du Général de Gaulle. La 4^{ème} entreprise n'a pas fait de proposition, compte tenu du délai de réalisation demandé. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, suite à la réunion de la commission d'appels d'offres du 12 juin 2009, le conseil municipal valide le choix de la commission et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché avec la Compiégnoise de travaux, leur offre étant la plus avantageuse sur la base des critères préalablement définis dans le règlement de consultation (prix des prestations/valeur technique/délai d'exécution). Le marché s'élève à : 84 937.50 € HT. Monsieur Le Maire rappelle qu'une subvention a été demandée au Conseil Général et qu'à ce jour, aucun accord de subvention n'a été donné. Cependant, compte-tenu de la livraison des appartements prévue le 1^{er} juillet 2009 et afin d'assurer la sécurité des riverains, les travaux devront être exécutés dans les meilleurs délais.

4. Décision modificative pour le budget de l'assainissement :

Claude BOUHELIER informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative sur le budget de l'assainissement puisque 2 factures non prévues au budget sont à régler :

Les honoraires du commissaire enquêteur pour le zonage d'assainissement pour un montant de 797,15 €.

Le remboursement d'une taxe de raccordement à l'égout d'un montant de 2 500 € prélevée à tort. Ces dépenses seront prises sur le chapitre « Dépenses imprévues » 022 vers l'article 622 pour les honoraires du commissaire enquêteur et 628 pour le remboursement de la taxe de raccordement à l'égout.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette décision.

La séance est levée à 21:25 heures.